

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

SECURITE ACTIV
Patrick FLAN
07.68.27.57.07
contact@securiteactiv.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

Conditions d'accès :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau IV - Ou être titulaire d'un diplôme SSIAP 2, ou ERP 2 ou IGH2 et posséder une attestation d'exercice de la fonction de chef d'équipe durant 3ans - Etre titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme PSC 1, de moins de deux ans, Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Devenir chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes.

Contenu et modalités d'organisation

1 ÈRE PARTIE : LE FEU ET SES CONSÉQUENCES - Le Feu 04 heures - Comportement au feu 04 heures - Mise en oeuvre des moyens d'extinction 04 heures 2 ÈME PARTIE : LA SÉCURITÉ INCENDIE ET LES BÂTIMENTS - Matériaux de construction 04 heures - Études de plans 22 heures - Outils d'analyse 39 heures 3 ÈME PARTIE : LA RÉGLEMENTATION INCENDIE - Organisation générale de la réglementation 04 heures - Classement des bâtiments 09 heures - Dispositions constructives et techniques 32 heures - Moyens de secours 12 heures - Visites 10 heures - Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées 03 heures 4 ÈME PARTIE : GESTION DES RISQUES - Analyse des risques 12 heures - Réalisation des travaux de sécurité 04 heures - Documents administratifs 07 heures Programme de la formation SSIAP 3 5 ÈME PARTIE : CONSEIL AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT - Information de la hiérarchie 04 heures - Veille réglementaire 02 heures 6 ÈME PARTIE : CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ - Les commissions de Sécurité 06 heures 7 ÈME PARTIE : MANAGEMENT DE L'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ - Organiser le service 08 heures - Exercer la fonction d'encadrement 08 heures - Notions de droit du travail 06 heures - Notions de droit civil et de droit pénal 04 heures 8 ÈME PARTIE : LE BUDGET DU SERVICE DE SÉCURITÉ - Suivi budgétaire du service 03 heures - Fonction achat 03 heures - Fonction maintenance 02 heures

Parcours de formation personnalisable ?

Oui

Type de parcours

Modularisé

Validation(s) Visée(s)

Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes de niveau 3 (SSIAP 3) - diplôme de chef de service - *Sans niveau spécifique*



Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00232980	du 07/06/2021 au 31/12/2023	Boulazac (24)	SECURITE ACTIV			
00489221	du 25/06/2024 au 31/12/2026	Brive-la- Gaillarde (19)	SECURITE ACTIV			
00489220	du 25/06/2024 au 31/12/2026	Boulazac Isle Manoire (24)	SECURITE ACTIV			
00489223	du 25/06/2024 au 31/12/2026	Limoges (87)	SECURITE ACTIV			